

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230510-2023-05-10-1-

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/05/2023

Publication : 11/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-05-10-1

L'an deux mille vingt-trois, le dix-mai, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoints, M. BREARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. LEROY E., M. PETIT M., M. COUILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S, Mme POIS L., M. BARUT H.

Étaient absents excusés : Mme MOA K., (pouvoir à Mme CARON), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL)

Étaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A., M. SERAFFIN J-C

Date de convocation : 02/05/2023

Date d'affichage : 02/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 23

M. BEUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Considérant la nécessité de créer des postes afin de permettre des avancements de grade en 2023,
- Considérant la nécessité de créer deux nouveaux postes afin de recruter un (e) chargé (e) de missions grands projets et un (e) agent (e) en charge de l'état civil et de la citoyenneté,
- Considérant la nécessité d'élargir les cadres d'emploi pour recruter un (une) responsable des services techniques communaux,
- Considérant la nécessité de créer un emploi de directeur (trice) de l'école de musique Lili Boulanger pour un TNC 17.50 h,
- Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances et Ressources Humaines qui s'est réunie le 2 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** les modifications suivantes du tableau des emplois communaux :
 - création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe TC
 - création d'un poste d'adjoint administratif de 2^e classe TC
 - création d'un poste d'adjoint administratif territorial TC
 - création d'un poste de rédacteur territorial TC
 - création d'un poste d'attaché territorial TC
 - création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{re} classe TC
 - création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal 2^e classe TC
 - création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique TNC 17H30
- **Dit** que le tableau des emplois communaux sera désormais le suivant (voir page suivante)
- **Autorise** Madame le Maire à recruter exceptionnellement un agent non titulaire, dans l'hypothèse d'une recherche infructueuse de candidatures statutaires susceptibles de pourvoir les postes vacants.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

- **Autorise** Madame le Maire, ou l'adjoint par délégation, à signer les contrats des agents du personnel recrutés au titre des articles L 332-8, L332-13, L332-14, L332-23, L 332-24 du Code général de la fonction publique
- **Autorise** le recours à des agents contractuels en cas d'accroissement temporaire d'activité, ou en cas de remplacement d'agents permanents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 10 mai 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

